



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 16159

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le bilan de demi-mandature du Conseil économique et social de la région Île-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le Conseil économique et social de la région Île-de-France préconise d'intégrer la lutte contre les inégalités sociales de santé dans les critères de choix d'investissements et de subventions. Il la remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'amélioration de la santé de la population passe par une approche visant à réduire la mortalité prématurée, à lutter contre les inégalités de santé et à prendre en compte dans leur globalité les déterminants de la santé. Ces constats ont servi de fondement à la loi de santé publique de 2004 qui met fortement l'accent sur les politiques de prévention en définissant des objectifs à atteindre et des plans de santé dans lesquels la prévention tient une place essentielle (actions de dépistage, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, etc.). Cependant il est nécessaire de mieux cibler les efforts et les interventions des professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la santé pour les faire coïncider avec les besoins de santé des personnes, notamment les plus fragiles d'entre elles. L'instauration des agences régionales de santé (ARS) a pour ambition de rénover profondément notre organisation sanitaire, de la moderniser et de la doter de nouveaux outils pour garantir à tous l'accès à une prévention et à des soins de qualité. C'est l'intention du projet de loi « patients, santé, territoires » en préparation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16159

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2008, page 942

**Réponse publiée le :** 2 septembre 2008, page 7643